

Je ne veux pas dire, cependant, qu'un pareil comité pourrait remplacer le genre de tribunal, si vous voulez, ou d'organisme semi-indépendant, capable d'assurer sa propre gestion et de prendre en charge les questions relatives aux consommateurs.

J'admets, monsieur l'Orateur, que l'ensemble des Canadiens se préoccupent des questions relatives à la consommation. Les Ontariens ont eu l'avantage récemment de prendre connaissance du rapport définitif d'un comité spécial de l'Assemblée législative de l'Ontario sur le crédit au consommateur. Depuis trois ou quatre ans, le Manitoba surveille de très près les dispositions de ses lois publiques visant les consommateurs et les pratiques commerciales en général. La Nouvelle-Écosse a déjà effectué une étude semblable et obtenu un rapport. Cela prouve que les représentants élus, à la suite de pressions exercées par leurs commettants, tiennent à ce que le gouvernement envisage sous un jour nouveau les problèmes de la consommation.

Peut-être pourrais-je terminer sur une note historique. Il est intéressant d'examiner l'alinéa 892 du rapport Malony:

La protection du consommateur ne représente rien de nouveau. L'intervention de l'État en vue de mettre un frein aux pratiques frauduleuses dans le commerce et de favoriser des normes acceptables dans les affaires remonte à bien loin dans l'histoire.

Le rapport Malony continue en citant un exemple du XII^e siècle. Il ne s'agit donc pas là d'une nouvelle proposition que nous avançons. Ce n'est pas d'un principe général qu'à vrai dire nous traitons aujourd'hui, savoir s'il doit y avoir intervention de la part de l'État pour protéger les consommateurs. Nous ne nous demandons pas si la maxime «Que l'acheteur prenne garde» doit faire place à une nouvelle théorie. Nous avons déjà accepté le principe de l'intervention de l'État en vue de la protection du consommateur. Ce dont nous parlons vraiment, c'est d'une organisation officielle chargée de l'application de ce principe.

M. H. C. Harley (Halton): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire quelques remarques, mais je serai bref. Je veux absolument aborder un autre aspect de la question qui n'a pas été traité. Je veux parler de la question du point de vue de la santé, plutôt que de celui de l'économie, dont les députés ont semblé s'occuper la majeure partie du temps. Dans le

mémoire présenté par l'Association canadienne des consommateurs, on mentionne que la fonction principale du groupe serait de sauvegarder la tradition économique des consommateurs.

Il ne me reste qu'une minute, et je me bornerai donc à parler d'un seul point, l'étiquetage. Pendant la dernière session du Parlement, un comité spécial des aliments et drogues a analysé cette question, et en particulier le marquage des insecticides, des parasitocides et des drogues. L'étiquetage des produits alimentaires est le problème qui se pose aujourd'hui. Il est fréquemment question de gens souffrant d'allergies et qui doivent suivre des régimes spéciaux, exempts d'œufs, de gluten, et pour les diabétiques, de sucre. On fait une forte propagande pour obtenir en faveur des intéressés que l'étiquette de tout produit alimentaire en indique les ingrédients. Je crois que tous en cette Chambre reconnaîtront la valeur du principe.

Je suis heureux de voir que l'industrie de la boulangerie, répondant à l'invitation de la direction des aliments et drogues, étiquette maintenant la moitié de ses produits et y donne la liste complète des ingrédients utilisés.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, comme chose extraordinaire, il n'y aucun ministre à la Chambre pour annoncer les travaux de demain, je me demande à quel secrétaire parlementaire il faudrait s'adresser—le plus élégant sans doute—pour connaître les travaux de demain?

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, je serais heureux de céder la parole au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais ce que j'ai à annoncer est de caractère mondain. Hier, comme en fait foi le *hansard*, à la page 5489, le ministre du Revenu national a énoncé le programme des travaux pour aujourd'hui. Je crois savoir que, d'après le leader du gouvernement, nous devrions demain suivre le même ordre.

(À six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)